

Révision N°1 Date: 16/03/2011

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE.**

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE

**1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.****Préparation:**

Désignation : MECLA  
Code produit : 999 1119 & 998 088  
Usage normal:

**Identification de la société:**

Raison Sociale: COOKSON-CLAL  
Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris  
Téléphone: 01 48 24 76 80 Fax: 01 48 24 75 75  
E-mail: qualite@cookson-clal.com

**Numéro d'appel d'urgence :**INRS / Orfila - 00 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.****2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2		H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3		H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE  
Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Irritant (Xi)	R36, R67

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physicochimiques :

Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques., Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement :

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement. Pas de données supplémentaires disponibles.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

**Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence Prévention :**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention :**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Stockage :**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

• butanone

**2.3. Autres dangers**

Pas d'autre information disponible.

---

### 3 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

**3.1. Substances**

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
Butanone	No.-Index : 606-002-00-3 No.-CAS : 78-93-3	

---

### 4 - PREMIERS SECOURS.

**4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux :**

Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin.

**En cas d'inhalation :**

Transférer la personne à l'air frais. Appeler un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**En cas de contact avec la peau :**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.

Effets : Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

---

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Facilement inflammable

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Oxydes de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)  
Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations

## **6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer le gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de : Assurer une ventilation adéquate. Éliminer le produit et son confinement et de Nettoyage récipient comme un déchet dangereux. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux Acier inoxydable Matériaux non adaptés pour les conteneurs:

Aluminium Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Substances liquides combustibles Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Entreposer dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun : Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Classe de stockage

(Allemagne)

: 3 Substances liquides inflammables

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## **8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Composant: butanone

No.-CAS 78-93-3

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

Valeur : 300 ppm

Valeur : 900 mg/m<sup>3</sup>

Remarques : Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):

Valeur : 200 ppm

Valeur : 600 mg/m<sup>3</sup>

Remarques : Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Désignation de la peau:

Remarques : Peut être absorbé à travers la peau.

Base réglementaire : UE. Directives pour la protection contre les risques liés à l'exposition professionnelle aux agents chimiques, physiques et biologiques.

Source réglementaire : EU ELV

Type de valeur : Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

Valeur : 300 ppm

Valeur : 900 mg/m<sup>3</sup>

Remarques : Indicatif

Base réglementaire : UE. Directives pour la protection contre les risques liés à l'exposition professionnelle aux agents chimiques, physiques et biologiques.

Source réglementaire : EU ELV

Type de valeur : Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

Valeur : 200 ppm

Valeur : 600 mg/m<sup>3</sup>

Remarques : Indicatif

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Type de Filtre recommandé:A

#### Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : caoutchouc butyle

Gants : >= 60 min

Épaisseur des gants : 0,5 mm

#### Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection de la peau et du corps

Conseils : vêtements étanches

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	d'acétone
Seuil olfactif :	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
pH :	non applicable
Point de congélation :	-86 °C
Point d'ébullition :	80 °C
Point d'éclair :	-6 °C coupelle fermée
Taux d'évaporation :	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Inflammabilité (solide, gaz) :	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Limite d'explosivité, supérieure :	11,5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure :	1,8 %(V)
Pression de vapeur :	101 hPa 20 °C
Densité de vapeur relative :	2,5
Densité relative :	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité :	0,805 g/cm <sup>3</sup> 20 °C
Hydrosolubilité :	271 g/l 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	0,29
Température d'inflammation :	514 °C
Décomposition thermique :	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique :	0,40 mPa.s 20 °C
Propriétés explosives :	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Propriétés comburantes :	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

### 9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 72,11 g/mol

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas d'information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Pas de données supplémentaires disponibles.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec des agents oxydants.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique :

Note : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas d'information disponible

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit: butanone ;ethylmethyl kétone

No.-CAS 78-93-3

Autres informations

Toxicité à dose répétée

Remarques : Des lésions hépatiques peuvent se produire.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

### Autres informations

Expériences avec exposition humaine : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Produit: butanone ;ethylmethyl kétone

No.-CAS 78-93-3

Toxicité aiguë

Oral(e)

Type de valeur : DL50

Valeur : 3.300 mg/kg

Espèce : rat

**Dermale**

Type de valeur : DL50  
Valeur : 6.400 - 8.000 mg/kg  
Espèce : lapin

**Irritation Peau**

Espèce : lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

**Yeux**

Espèce : lapin  
Résultat : Irritation sévère des yeux

**Sensibilisation**

Espèce : cochon d'Inde  
Résultat : non sensibilisant(e)  
Méthode : Essai de Maximalisation

---

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

### 12.1. Toxicité

**Composant: butanone**

**No.-CAS 78-93-3**

**Toxicité aiguë**

#### **Poisson**

Espèce : Pimephales promelas  
Durée d'exposition : 96 h  
Type de valeur : CL50  
Valeur : 3.220 mg/l

#### **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.**

Genre : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 48 h  
Type de valeur : CE50  
Valeur : 5.091 mg/l

#### **Algue**

Genre : scenedesmus quadricauda  
Durée d'exposition : 168 h  
Type de valeur : IC5  
Valeur : 4.300 mg/l

#### **Bactérie**

Espèce : Pseudomonas putida  
Durée d'exposition : 16 h  
Type de valeur : EC5  
Valeur : 1.150 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Composant: butanone**

**No.-CAS 78-93-3**

**Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradabilité**

Biodégradation : > 70 %  
Remarques : Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Composant: butanone**

**No.-CAS 78-93-3**

#### **Bioaccumulation**

Remarques : Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Produit: butanone; ethyl methyl ketone**

**No.-CAS 78-93-3**

#### **Mobilité**

Remarques : Pas d'information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Produit: butanone; ethyl methyl ketone**

**No.-CAS 78-93-3**

#### **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Remarques : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Produit: butanone; ethyl methyl ketone No.-CAS 78-93-3**

**Information écologique supplémentaire**

Remarques : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés : Vider les restes. Risque d'explosion. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme produit non utilisé. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Numéro européen d'élimination des déchets

: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

### 14.1. Numéro ONU 1193

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR : ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE

RID : ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE

IMDG : ETHYL METHYL KETONE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels):

3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) :

3; F1; 33

IMDG-Classe 3

(Étiquettes; No EMS) :

3; F-E, S-D

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II

RID : II

IMDG : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non

Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non

Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note : non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

IMDG : Non applicable

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées

: 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Tableaux des maladies professionnelles :

butanone: 84; Listé

butanone: A; Listé

#### butanone:

Source réglementaire Notification Numéro de notification

AICS OUI

DSL OUI

INV (CN) OUI

ENCS (JP) OUI (2)-542

ISHL (JP) OUI (2)-542

TSCA OUI  
EINECS OUI 201-159-0  
KECI (KR) OUI 97-1-81  
KECI (KR) OUI KE-24094

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

---

## 16 - AUTRES INFORMATIONS.

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11 Facilement inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

|| Indique la section remise à jour.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.